à-vis des comportements dangereux des automobilistes, et de faire en sorte que la sécurité routière reste une priorité nationale.

En effet, au-delà de cette question particulière il ne faut pas oublier que la LOPPSI 2 adresse un message fort concernant la sécurité routière : elle introduit dans notre droit des mesures pour sanctionner les grands délits routiers beaucoup plus lourdement. Ces dispositions innovantes, courageuses et audacieuses visent, par exemple, à sanctionner la conduite sans permis – elle pourra désormais faire l'objet d'une peine complémentaire de confiscation du véhicule prononcée par l'autorité judiciaire – ou sous l'emprise de l'alcool – il sera obligatoire d'installer des équipements d'anti-démarrage par éthylotest sur les véhicules dans certains cas.

A l'inverse, s'agissant des petites infractions, inférieures ou égales à trois points, nombre d'automobilistes avaient fini par considérer l'application des sanctions comme injuste. La pédagogie ne fonctionnait plus. Au point que la conduite sans permis s'est multipliée

Il ne s'agit donc pas d'être laxiste en donnant carte blanche aux délinquants de la route, car les infractions les plus lourdes seront toujours pénalisées avec la plus grande fermeté, mais bien d'assouplir la loi pour donner un signal encourageant aux conducteurs les plus raisonnables !

Néanmoins, comme vous le savez, depuis le début de cette année, la mortalité sur nos routes a connu une forte augmentation (+12,8%). Sans remettre en cause l'action du Gouvernement dont les résultats sont probants, il fallait réagir pour ne pas que la situation s'aggrave.

Nous ne pouvons pas accepter ces morts particulièrement évitables !

C'est pourquoi, au regard de ces chiffres inquiétants, le Premier ministre a décidé de réagir immédiatement, afin de mettre un terme à cette nouvelle hausse, en convoquant mercredi 11 mai, un Comité interministériel de la sécurité routière qui a fait une série de propositions concrètes.

Les propositions du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) s'articulent autour de cinq axes stratégiques : d'abord, dissuader la vitesse excessive et lutter contre la conduite en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, qui sont les causes majeures des drames de la route. Ensuite, sécuriser l'usage du deux-roues motorisé et renforcer la vigilance des automobilistes au volant pour responsabiliser les usagers de la route. Enfin, donner plus de place aux citoyens dans la politique de sécurité routière.

Je tiens à être clair : il ne s'agit pas d'un « flicage » des conducteurs « lambdas ». Ces mesures ciblent uniquement ceux qui ont des comportements à très grand risque : conduite en état d'ivresse ou sous l'effet de la drogue, très grands excès de vitesse (renforcement des sanctions contre les excès supérieurs à 50 km/h… quand un conducteur roule à 100 km/h dans les rues d'un village où c'est limité à 50 km/h… il risque tout simplement de tuer un piéton ou un autre conducteur !), conduite avec un portable à la main… Cette fermeté est indispensable.

Il est ainsi prévu un durcissement de la lutte contre l'alcool au volant, puisque la conduite sous l'emprise de l'alcool, particulièrement chez les jeunes, est la première cause de mortalité au volant. 30% des tués sur la route le sont dans un accident en présence d'un taux d'alcool supérieur au taux légal. Toute alcoolémie supérieure à 0.8g/l devrait conduire au retrait de 8 points de permis, contre 6 actuellement.

Des efforts seront également faits en matière d'éducation routière parce que les jeunes doivent être des publics prioritaires. L'expérimentation qui a été menée dans 80 lycées de sept académies a porté ses fruits. Fort de ce résultat, le Gouvernement a décidé de poursuivre la sensibilisation des élèves en l'étendant progressivement à partir de la rentrée 2011.

Concernant plus spécifiquement les radars, le CISR a acté que les avertisseurs de radars seront interdits, que les panneaux indiquant les radars fixes seront supprimés et que les cartes les localisant ne seront plus rendues publiques.

Informés des propositions du CISR, les parlementaires du groupe UMP ont tout de suite souhaité être associés à la mise en place de ces mesures, et notamment sur le point précis des radars fixes.

Par ailleurs, comme certaines de ces mesures du CISR feront l'objet de mesures législatives, mesures sur lesquelles les parlementaires auront à débattre, ils ont aussi demandé que soit organisée une consultation du Parlement.

Dans cet esprit, le Groupe UMP de l'Assemblée nationale a donc créé un comité de liaison entre les députés UMP et le Ministère de l'Intérieur, afin d'assurer le suivi et la mise en place des mesures du CISR. Jean-Marc ROUBAUD et Marc LE FUR en assureront le pilotage pour le Groupe UMP.

En outre, le groupe UMP a demandé que l'Assemblée nationale constitue une mission d'information relative à l'« Analyse des causes des Accidents de la Circulation et Prévention Routière». Décidée le 24 mai dernier, elle s'attachera à préciser les causes et les évolutions de la mortalité routière, et à proposer des solutions adéquates, pas seulement répressives mais également préventives, dans un souci pédagogique évident.

Enfin, certaines mesures issues du CISR ne nécessitent ni modification législative, ni acte réglementaire, et sont d'application immédiate. C'est le cas du retrait des panneaux indiquant la présence des radars. Sur ce point, il ne s'agit pas pour le Gouvernement d'un moyen pour augmenter les recettes issues des amendes des radars automatiques, mais de faire respecter les limitations de vitesse sur tout le réseau routier, et pas seulement aux abords des contrôles automatiques.

Cependant, le Groupe UMP a parfaitement compris l'émotion suscitée par le retrait brutal de ces panneaux. C'est pourquoi les députés UMP ont demandé à Claude GUEANT, ministre de l'Intérieur, qui s'y est engagé, que des concertations locales entre élus, forces de police, pompiers et experts de la sécurité routière soient organisées par les préfets avant le retrait effectif des panneaux, afin que les radars soient aussi des outils pédagogiques, et pas seulement vécus par les automobilistes comme des moyens répressifs.

Aussi le Ministre de l'Intérieur a-t-il d'ores et déjà annoncé le déploiement de radars pédagogiques, dont l'emplacement sera déterminé lors de ces concertations locales, et qui aideront les automobilistes à respecter les limitations de vitesse. Ces radars pédagogiques ne remplaceront pas les panneaux de signalisation des radars fixes. Implantés en plus grand nombre que les radars fixes, ils informeront l'automobiliste de sa vitesse, l'inciteront à la vigilance, et lui indiqueront la présence éventuelle d'un radar fixe dans la zone où il circule.

Soyez assurés que dans ces différentes instances, le Groupe UMP défendra une position équilibrée, à la fois responsable face aux enjeux de la sécurité routière et pleinement consciente de l'importance de la liberté de déplacement des concitoyens.

En effet, pour atteindre l'objectif de passer sous la barre des 3 000 tués sur les routes en 2012, plusieurs actions seront menées :

- Education : un programme de sensibilisation sera mis en place, dès le lycée, en partenariat avec l'Education Nationale, afin de former nos jeunes à une conduite responsable et respectueuse des règles. De plus, le dispositif de conduite accompagné sera renforcé.

- Prévention : les usagers les plus vulnérables aux risques de la route (piétons et deux-roues) feront l'objet d'une campagne de prévention.

Vous le voyez, il ne s'agit pas simplement de punir : j'insiste, il ne s'agit pas de pénaliser les auteurs d'infraction mineures mais ceux qui mettent en danger par leur conduite la vie de leurs concitoyens.

Nous voulons, à la demande des français qui veulent pouvoir traverser une route ou prendre leur voiture sans crainte, faire preuve d'une fermeté absolue envers les conducteurs irresponsables, mais d'une compréhension accrue envers les conducteurs ayant commis des erreurs minimes au volant.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments fidèles et dévoués.

Bien Cordialement.

Jean-François COPÉ